

Séance du Vendredi 28 mai 2010

Convocation : le 21 mai 2010
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 20

Le vingt huit mai deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DECISION BUDGETAIRE

MODIFICATIVE N°1

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chedotal Mireille - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Martin Christian - Hervy Joël

Absents excusés : Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Jouand) - Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Jorge) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) - Etogo Roger - Thébaud Pascal – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Vilain Marie-Christine (qui avait donné procuration à Mme Lemaître)

Secrétaire de Séance : Mme Patricia HIOU

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT,

Vu la délibération du 26 Mars 2010 approuvant le Budget primitif principal 2010,

Considérant les ajustements nécessaires au budget exposés à la commission Finances qui s'est tenue le 12 mai 2010,

Sur avis favorable de la dite commission,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Adopte la décision budgétaire modificative n°1 ci-jointe.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Convocation : le 21 mai 2010
Nombre de membres : en exercice : 29
 convoqués : 29
 présents : 20

Le vingt huit mai deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION

EXCEPTIONNELLE /

SECTION USEP DE L'AMICALE

LAIQUE D'ALBERT VINCON

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chedotal Mireille - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Martin Christian - Hervy Joël

Absents excusés : Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Jouand) - Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Jorge) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) - Etogo Roger - Thébaud Pascal – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Vilain Marie-Christine (qui avait donné procuration à Mme Lemaître)

Secrétaire de Séance : Mme Patricia HIOU

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Mme Leguèbe, Adjointe aux Sports, exposer :

- ◆ Que la demande de subvention est arrivée à temps en Mairie au service Enseignement, Qu'elle n'a pas été étudiée pour sa partie SPORT par la commission adéquate.
- ◆ Que le calcul de la subvention peut maintenant être réalisé par le service Sport selon les critères préétablis, puisque nous disposons du nombre d'enfants inscrits
- ◆ La commission Finances du 12 mai 2010 s'est prononcée pour un examen en tant que subvention exceptionnelle

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 693 €.

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune et sera versée sur le compte ouvert au nom de l'association.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

Michèle LEMAITRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 28 mai 2010

Convocation : le 21 mai 2010
Nombre de membres : en exercice : 29
 convoqués : 29
 présents : 20

Le vingt huit mai deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

CONTRATS D'EMPLOIS SAISONNIERS

POUR LE POINT INFO TOURISME

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chedotal Mireille - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Martin Christian - Hervy Joël

Absents excusés : Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Jouand) - Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Jorge) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) - Etogo Roger - Thébaud Pascal – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Vilain Marie-Christine (qui avait donné procuration à Mme Lemaître)

Secrétaire de Séance : Mme Patricia HIOU

VU la Loi 84.53 du 26/01/2004 modifiée autorisant les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des agents saisonniers pour le point info tourisme,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Décide le recrutement de deux agents non titulaires pour le Point Info Tourisme, selon les conditions suivantes :

- **Période** : du 26 juin 2010 au 29 août 2010 + 1 journée de formation à l'Office du Tourisme de Brière
- **Emploi** : Saisonnier à temps non complet (18/35^{ème})
- **Grade** : Adjoint Administratif 2^{ème} classe non titulaire
- **Cycle de travail** : 6 H 00 par jour pendant 6 jours consécutifs et 6 jours de repos
- **Rémunération** : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 – I.B. 297 (majoré 292). Les heures travaillées le dimanche seront majorées selon l'indemnité horaire de travail des dimanches et jours fériés.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 28 mai 2010

Convocation : le 21 mai 2010

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 20

Le vingt huit mai deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

ADHESION AU SIVU DE

LA FOURRIERE DE GUERANDE

DE LA COMMUNE DE

LA CHAPELLE DES MARAIS

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chedotal Mireille - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Martin Christian - Hervy Joël

Absents excusés : Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Jouand) - Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Jorge) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) - Etogo Roger - Thébaud Pascal – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Vilain Marie-Christine (qui avait donné procuration à Mme Lemaître)

Secrétaire de Séance : Mme Patricia HIOU

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'adhésion de la Commune de la Chapelle des Marais au Syndicat Intercommunal de la Fourrière pour animaux de la Presqu'île Guérandaise,

Considérant l'avis favorable du Comité Syndical de la Fourrière pour animaux de la Presqu'île de Guérande en date du 24 février dernier,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Accepte l'adhésion de la Commune de la Chapelle des Marais au Syndicat Intercommunal de la Fourrière pour animaux de la Presqu'île de Guérande.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

Michèle LEMAITRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 28 mai 2010

Convocation : le 21 mai 2010

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 20

Le vingt huit mai deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

ENQUETE PUBLIQUE

« L'ART DE CONSTRUIRE » /

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chedotal Mireille - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Martin Christian - Hervy Joël

Absents excusés : Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Jouand) - Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Jorge) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) - Etogo Roger - Thébaud Pascal – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Vilain Marie-Christine (qui avait donné procuration à Mme Lemaître)

Secrétaire de Séance : Mme Patricia HIOU

Monsieur Jouand, conseiller municipal en charge de l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique vient de se terminer concernant le projet d'entrepôt logistique de l'Art de Construire (19 avril au 19 mai 2010 inclus). L'enquête a été réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. L'entreprise s'installera sur la ZAC de Cadréan.

Sur un terrain de 66 263 m², le projet consiste en l'implantation d'un bâtiment logistique, exploité par Kuehne-Nagel pour le compte d'Airbus. Des pièces Airbus (pièces métalliques en grande partie) y seront entreposées. Les bâtiments comprendront 3 cellules de stockage de 6 000 m² chacune, des locaux techniques et une zone de bureaux. L'effectif maximal sur le site sera de 160 personnes.

Un inventaire faune-flore a été réalisé. Suite à cette étude et au regard de l'impact du projet sur une zone humide existante, une enveloppe de 50 000 € sera consacrée à l'achat de terrains agricoles en zone humide. Ces terrains seront ensuite rétrocédés au Conservatoire du Littoral.

La Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement a évoqué ce dossier le 19 mai 2010.

L'entreprise bénéficie d'un permis de construire accordé le 14 septembre 2009.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Considérant l'avis formulé par la Commission Urbanisme Affaires Foncières Environnement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique, formulée par l'Art de Construire.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 28 mai 2010

Convocation : le 21 mai 2010

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 20

Le vingt huit mai deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

PROJET GENDARMERIE /

LETTRÉ AVENANT N°2

AU BAIL EMPHYTEOTIQUE

ADMINISTRATIF

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chedotal Mireille - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernier Lydie - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Jouand Joël - Métayer Martial - Le Barillec Daniel - Guihéneuf Christian - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Martin Christian - Hervy Joël

Absents excusés : Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Jouand) - Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mr Jorge) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) - Etogo Roger - Thébaud Pascal – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Vilain Marie-Christine (qui avait donné procuration à Mme Lemaître)

Secrétaire de Séance : Mme Patricia HIOU

La Commune de Montoir-de-Bretagne a décidé de faire construire une caserne de gendarmerie sur la commune de Montoir-de-Bretagne comprenant des locaux de service (ci-après désigné les « BIENS ») sur un terrain dont elle est d'ores et déjà propriétaire.

A cet effet, en application des dispositions des articles 1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, la Commune a conclu le 21 décembre 2007 avec la société CICOBAIL, un bail emphytéotique administratif (BEA), accompagné d'une Convention de Mise à Disposition (CMD), qui détermine les conditions dans lesquelles CICOBAIL met ladite gendarmerie dès son achèvement à la disposition de la Commune, moyennant le paiement de loyers.

Ces contrats ont fait l'objet le 6 novembre 2009 d'un avenant n°1 ayant pour objet un ajustement du programme de construction suite à prescriptions de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Le Bail Emphytéotique Administratif modifié par ledit avenant n° 1 a été conclu sous les conditions suspensives ci-après, littéralement rapportées :

1) Production d'un état hypothécaire ainsi qu'une attestation notariale attestant que la Commune est pleinement propriétaire du terrain d'assiette de la gendarmerie, tel qu'il résulte du plan parcellaire joint en annexe au bail emphytéotique administratif, étant précisé qu'un état hypothécaire a été transmis par la Commune en date du 14 décembre 2007.

2) Obtention de l'accord de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale sur la prise à bail, sur la notice descriptive des BIENS, les prescriptions générales urbaines, fonctionnelles, architecturales et environnementales établies par la Commune (voir annexes) et signature du bail de sous-location des BIENS à la Gendarmerie Nationale. Cette condition est réalisée pour ce qui concerne l'obtention de l'accord de la DGGN sur la prise à bail, sur la notice descriptive des BIENS, les prescriptions générales urbaines, fonctionnelles architecturales et environnementales établies par la COMMUNE.

3) Expiration du délai de recours et absence de tout recours à l'encontre de la délibération exécutoire autorisant la signature de l'avenant n°1 au BEA ou à l'encontre de ces contrats ou des actes détachables y afférents, ainsi qu'il en sera justifié par une attestation délivrée par la COMMUNE.

4) Expiration du délai de recours et absence de tout recours à l'encontre de la délibération exécutoire autorisant la substitution de la Société AXIMA à la Société ICADE pour la réalisation des prestations de maintenance, ainsi qu'il en sera justifié par une attestation délivrée par la COMMUNE.

5) Mise à disposition du terrain, tel que défini à l'article I.4, libre de toute entrave et occupation

6) Obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation des BIENS purgées des recours des tiers, autorisant la réalisation des BIENS décrits à l'article II.3. La notion « purgé des recours des tiers » s'entend d'une autorisation n'ayant fait l'objet, à l'issue des délais de recours, d'aucun recours gracieux ou contentieux, d'aucun déféré préfectoral ainsi qu'il en sera justifié par une attestation de l'autorité ayant délivré les autorisations.

7) Absence de retrait par l'autorité compétente de l'un ou l'autre des actes administratifs et notamment des autorisations de construire faisant l'objet de l'une des conditions suspensives ci-dessus, dans le délai pour chacun de trois mois à compter de leurs délivrances respectives ainsi qu'il en sera justifié par une attestation de l'autorité ayant délivré l'acte.

Par cette lettre avenant n° 2, les parties constatent la réalisation des conditions suspensives ci-dessus énoncées et précisent que la date de prise d'effet du Bail Emphytéotique Administratif signé en date du 21 décembre 2007 est fixée au 31 mai 2010.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'approuver le projet de lettre avenant n°2 au Bail emphytéotique administratif et convention de mise à disposition relatifs à la construction d'une gendarmerie,
- d'autoriser Madame le Maire ou M. Marcel Leclerc, premier adjoint, à signer la lettre avenant n°2 avec la société CICOBAIL ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE